

HISTOIRE DE LA CHARITÉ

Par

Léon Lallemand

correspondant de l'Institut de France

Tome second

Les neuf premiers siècles
de l'ère chrétienne

PREMIÈRE PARTIE
DE TIBÈRE À CONSTANTIN

HISTOIRE DE LA CHARITÉ

CHAPITRE PREMIER

LA LOI NOUVELLE

- Les préceptes de l'Évangile -

Au lendemain de la bataille d'Actium, l'an 723 de la fondation de Rome, le triumvir Octave, bénéficiant de la lassitude universelle causée par les guerres civiles, se fait accepter pour maître, tout en laissant subsister les anciennes formules républicaines. Les pouvoirs autrefois divisés se concentrent sur la tête d'un chef unique. Son règne est long ; la basse flatterie du Sénat lui décerne le titre d'Auguste jusque là réservé aux dieux. De son vivant on lui élève des temples en attendant l'apothéose qui suit sa mort. L'Empire est vaste. Tacite se plaît à énumérer ses frontières. Au nord et à l'est, le Rhin, le Danube, l'Euphrate en forment les limites ; l'Espagne, la Mauritanie, l'Égypte complètent ce majestueux ensemble. Souvent heureux dans ses entreprises, Auguste peut fermer le temple de Janus, ouvert depuis deux siècles. Les poètes, les courtisans célèbrent la paix romaine : « Pax Romana »

Si, laissant de côté les apparences extérieures, nous étudions la vie intime de ces peuples, quels spectacles douloureux ils présentent ! « Le mépris de la vie humaine, la perversion du sens moral y existent à un point qui dépasse

nos conceptions. »¹ L'homme a des devoirs envers l'État, il n'en a pas envers l'humanité. Partout des orgies où le sang se mêle à la luxure. Les religions loin de soutenir la faiblesse humaine l'entraînent au mal. C'est pour plaire aux dieux du paganisme que se célèbrent ces jeux scéniques, odieux mélange de turpitudes et de licencieuses folies. Les fêtes de Flore sont d'autant plus religieuses qu'elles sont plus obscènes. Malheureusement, « les exhortations des philosophes demeurent impuissantes à réagir contre l'exemple des divinités, » et l'on remarque avec Sallustre que depuis la ruine de Carthage la décadence des mœurs romaines devient semblable à un torrent. Les faits énumérés dans le premier volume de notre *Histoire de la charité* prouvent que « les nations de l'antiquité descendent l'échelle des religions bien loin de la remonter, et qu'à mesure qu'on s'éloigne de leur berceau, on rencontre des croyances moins élevées, des pratiques plus immorales. »² Octave-Auguste essaie bien de combattre cette démoralisation croissante ; il interdit aux femmes l'entrée du Cirque, le matin, en raison de la nature immonde des jeux.

Inutile d'insister sur ces lois si peu efficaces et d'énumérer les scandales qui éclatent au sein de la propre famille du César ; quelle autorité peut avoir d'ailleurs un législateur ayant arraché Livie, enceinte, à son époux, Tibérius Claudius Nero, pour en faire sa propre femme !³ Des esprits

1 Abbé Freppel, *Cours d'éloquence sacrée*, 1863-1864. Saint Cyprien, in-8 - 1865, 4^{ème} leçon, p.87

2 Abbé Freppel, *Cours d'éloquence sacrée*. 1860-1861. Saint Irénée, in-8 1861 - 2^{ème} leçon, p. 26

3 Auguste joua à l'égard des mœurs et de la religion des Romains le même rôle, nous dirions volontiers la même comédie, qu'à l'égard de leurs lois politiques » (A. de Broglie, *l'Église et l'Empire romain au IV^{ème} siècle*, 1^{ère} partie, t, I, p.43)

élevés, comme Cicéron, balbutient bien quelques formules généreuses ; le mot « *caritas* » est prononcé, mais au milieu de quelle vague et de quelles contradictions. L'homme déchu est incapable de se relever par ses propres forces, il lui faut un Sauveur, et dans le calme extérieur de cette paix romaine, au moment où pour la troisième fois Auguste referme les portes rouillées du temple de la guerre, vient Celui qui apporte à la terre le dogme de la charité. ⁴

« Dieu ne veut pas que l'humanité périsse ; elle l'abandonne ; Lui ne se détourne point d'elle. Il veut la faire rentrer dans le chemin de la vérité et du bonheur, en la ramenant à lui-même. Cette mission ne peut être confiée à un homme fils des générations qui l'ont précédé, il ne serait pas assez pur pour accomplir les desseins de la sagesse et de l'amour divins. Dieu envoie donc son Fils pour sauver le monde ; il fait naître Jésus-Christ. »⁵ On répète parfois qu'en cette quinzième année du règne de Tibère-César où le Christ commence sa vie publique, tout est prêt pour accueillir ses doctrines. Cette affirmation se trouve démentie par les textes ; les enseignements du Divin Réformateur sont la contre-partie de tout ce que le monde ancien croit, aime et pratique. Sans sortir de notre sujet, nous voyons que la caractéristique des peuples païens est l'orgueil poussé aux plus extravagantes limites et entraînant le mépris des faibles, des petits. Les philosophes s'adressent aux esprits qu'ils considèrent comme supérieurs et dédaignent de parler à la foule. Chez les Juifs, le pharisien rend grâces à Dieu de ne pas ressembler au reste des hommes (*Luc*,

4 Victor Duruy, *Hist. des Rom.*, chap. XLI, t. III, in-8, p. 293.

5 C. Schmidt, professeur à la Faculté protest. de Strasbourg, *Essai historique sur la société civile dans le monde romain*, in-8, 1853, liv. II, chap. 1^{er} p.145

XVIII, 9-14). Qu'enseigne le Maître, qui pour nous sauver revêt la forme de l'esclave et se rend obéissant jusqu'à la mort ; la mort de la croix ? Si quelqu'un, affirme-t-il, veut être le premier, qu'il soit le dernier et le serviteur de tous (*et omnium minister*), car quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé.⁶ Il exalte la grandeur des petits, des humbles ; le Royaume des Cieux appartient à ceux qui leur ressemblent⁷ ce que l'on fait en faveur du moindre d'entre ses frères, c'est à lui-même qu'on le fait, et il promet de ne point l'oublier.⁸ Lorsque les envoyés de Jean l'interrogent, il leur donne comme une des preuves évidentes de sa mission que l'Évangile est annoncé aux pauvres. (Mat., XI, 5).

La femme païenne est trop souvent dégradée, soumise au divorce et aux hontes de la polygamie ; les Juifs eux-mêmes, à la tête dure, pratiquent la répudiation. Le Christ proclame la dignité de la femme, l'indissolubilité du mariage contracté avec une seule compagne.⁹ En présence d'abîmes de dépravation, il déclare que celui qui regarde une femme et est en proie à un mauvais désir commet l'adultère dans son coeur. Le monde pratique la morale facile d'aimer ceux qui vous aiment, de faire du bien à ceux dont on attend quelques services pour les autres, l'indifférence, la haine. Sont-ce là les préceptes que renferme la Loi nouvelle ? Que dit-elle ? Le premier commandement est d'aimer Dieu, et le second, qui lui est semblable, prescrit d'aimer son prochain comme soi-même. L'exécution de ces prescriptions anciennes, développées et agrandies par

6 Matt, XXIII, 12 ; Marc, IX 34 ; X, 41-45

7 Matt, XVIII, 1-5 ; Marc, X, 13-15

8 Marc, IX, 36 ; Luc, IX, 47-48

9 Matt., v, 31-32 ; XIX, 3-9; Marc, X, 2-12 ; Luc, XVI, 18

la Loi nouvelle, l'emporte en excellence sur les holocaustes et les sacrifices.¹⁰ Heureux les miséricordieux parce qu'ils obtiendront miséricorde.¹¹ Si, quand vous présentez votre don à l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre offrande et allez vous réconcilier avec votre frère.¹² Aimez vos ennemis ; faites du bien à ceux qui vous haïssent.¹³ Le pardon des injures ne doit point avoir de limites.¹⁴ Le commandement que je vous donne, ajoute le Sauveur près de quitter cette terre, est de vous aimer les uns les autres ainsi que je vous ai aimés. Le monde adore la richesse et se montre dur, impitoyable envers le malheureux qui n'est pas citoyen. Que prescrit le Christ ? Donnez à celui qui vous demande et ne rejetez pas celui qui veut vous emprunter (*Matt.*, v, 42). Faites-vous un trésor dans le ciel en sacrifiant les vaines richesses.¹⁵ Faites le bien à ceux qui ne peuvent vous le rendre ; conviez à vos festins les pauvres, les estropiés, les aveugles.¹⁶ Enfin si vous voulez être parfaits, allez, vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres.¹⁷ Et comment faut-il répartir ces aumônes ? Est-ce bruyamment, en public, comme le pharisien au son de la trompette ? Nullement. Faites l'aumône en secret, loin de la louange des hommes (*Matt.*, VI, 1,4) ; à proportion de ce que vous possédez (*Luc*, XI,41). Celui qui donne peu et de son nécessaire dépasse en mérite celui qui ne se prive que de son superflu.¹⁸ Un verre d'eau accordé par esprit de charité aura sa récompense (*Marc.*, IX,

10 Matt, XXII, 37-40 ; Marc, XII, 28-34

11 Matt, V, 1-7

12 Matt, V 23-26

13 Matt, V 43-48 ; Luc, VI 27-36

14 Matt, XVIII, 21-22 ; Marc, XI, 25-26

15 Matt, VI, 19-23 ; Marc, X, 21-27

16 Luc, XIV, 13-14

17 Matt, XIX, 21 ; Luc, XVIII, 22-23

18 Matt, X, 42 ; Marc, XII, 41-44 ; Luc, XXI, 1-4

40). Ce ne sont pas là des préceptes stériles ; le Sauveur nous sert d'exemple partout où il passe, les foules se précipitent sur ses pas, lui amenant malades, possédés, lépreux, aveugles, paralytiques ; tous ceux qui souffrent. Il guérit leurs corps et prépare leurs âmes à la connaissance de la vérité.¹⁹ À sa voix les morts ressuscitent et les populations reconnaissantes s'écrient : Il fait bien toutes choses ; les sourds entendent et les muets parlent. Cette tendre compassion pour les infortunés n'est pas limitée à une ville ou à une contrée, tous en ressentent les bienfaisants effets, qu'il s'agisse de la fille de la Chananéenne ou du serviteur de l'officier romain.²⁰ Embrassant l'univers entier dans son amour, le Rédempteur peut dire : Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et accablés, je vous soulagerai. L'évangile de saint Mathieu (*chap. XXV*) renferme d'ailleurs une page, bien connue, qu'il n'est pas inutile néanmoins de reproduire ici, car elle résume admirablement les devoirs multiples de la charité chrétienne.

« Lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa majesté, accompagné de ses anges, il s'assiera sur le trône de sa gloire et tous les hommes étant rassemblés devant Lui, il séparera les uns d'avec les autres, comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs. Il mettra les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche. « Alors le Roi dira à ceux qui seront à sa droite Venez, les bénis de mon Père, posséder le royaume céleste qui vous a été préparé dès le commencement du monde. Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'ai manqué d'abri et vous m'avez fourni un asile ; j'ai été nu et vous m'avez revêtu ; j'ai été malade et vous m'avez visité ; j'ai été en prison et vous ne m'avez pas abandonné. « Alors les justes lui

19 Et circuibat Jesus omnes civitates et castella... et curans omnem languorem, et omnem infirmitatem» (Matt, IX, 35)

20 Matt, VIII, 5-13 ; XV, 21-28

répondront Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim et que nous vous avons donné à manger, ou avoir soif et que nous vous avons donné à boire ? Quand est-ce que nous vous avons vu sans logement et que nous vous avons recueilli, ou sans habits et que nous vous avons vêtu ? Quand est-ce que nous vous avons vu malade ou en prison et que nous sommes venus vous visiter ?

« Et le Roi leur répondra je vous le dis en vérité, autant de fois que vous l'avez fait à ceux des moindres d'entre mes frères que voici, c'est à moi que vous l'avez fait. « Il dira ensuite à ceux qui seront à sa gauche retirez-vous de moi maudits et allez au feu éternel préparé pour le démon et ses anges. Car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'ai eu besoin d'un abri et vous ne m'avez pas logé ; j'ai été sans habits et vous ne m'avez pas revêtu ; j'ai été malade et en prison, vous ne m'avez pas visité.

« Alors ils lui répondront aussi Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim, avoir soif ou être sans logement, ou sans vêtements, ou malade, ou en prison et que nous avons manqué à vous assister ?

« Mais il leur répondra je vous le dis en vérité, autant de fois que vous avez négligé de le faire à un de ces petits, autant de fois vous avez manqué de le faire à moi-même. « Et ceux-ci iront au supplice sans fin tandis que les justes jouiront de la vie éternelle. »

- L'Église de Jérusalem -

Après la Pentecôte, l'Église de Jérusalem est créée : trois mille personnes environ écoutent avec fruit la parole des Apôtres et bientôt cinq mille hommes les suivent au baptême.²¹ Comment agit cette communauté naissante que disperseront bientôt les armées romaines ? Laissons parler les *Actes* : Les nouveaux convertis persévèrent tous dans la foi, la communion de la fraction du pain et les prières. Il n'y a nul pauvre parmi eux, car ils sont tous unis et tout ce qu'ils possèdent devient commun. Ils vendent leurs terres, leurs autres biens et en mettent le prix à la disposition des Apôtres qui le répartissent selon les besoins particuliers. Cette multitude de croyants n'a qu'un coeur et qu'une âme.

Voici cependant une ombre au tableau : les premiers convertis comprennent des Juifs désignés sous le nom d'hellénistes parce qu'ils parlent la langue grecque et subissent, en une certaine mesure, l'influence de l'étranger. Les Juifs parlant seulement l'araméen, dont l'orgueil national est surexcité outre mesure par le pharisaïsme, méprisent les *hellénistes*.²² Ces préjugés ne disparaissent pas entièrement dans l'Église du Christ.²³ Les *hellénistes* se plaignent que leurs veuves sont moins bien partagées lors

21 Act. Apost., II, 41 IV, 4.

22 E. de Pressencé, *Hist. des trois premiers siècles de l'Église chrétienne*. Le 1^{er} siècle, in-8 ; 1858, liv.I, chap.II, p.382

23 Une première question se pose pour les convertis d'origine hébraïque ; la bonne nouvelle est-elle réservée au peuple choisi, ou bien les Gentils doivent-ils être admis à la recevoir ? La solution de ce problème est révélée à Pierre ; l'Esprit saint descend sur le centurion Corneille, homme juste, distribuant beaucoup d'aumônes au peuple (Act., X-XI), aussi Pierre s'écrie-t-il (X, 34-35) « En vérité, je vois bien que Dieu ne fait point acception des personnes, mais qu'en toute nation celui qui le craint et dont les oeuvres sont justes lui est agréable. »

des distributions journalières. Les douze Apôtres disent alors aux disciples, il n'est pas équitable que nous quittons la prédication pour avoir soin des tables et empêcher qu'il ne se passe aucune injustice dans la répartition des aumônes en les distribuant nous-mêmes choisissez sept hommes d'entre vous d'une probité reconnue, pleins de l'Esprit saint et de sagesse auxquels nous commettrons ce ministère. Telle est l'origine des diacres ²⁴(Act, VI, 1-7).

Faut-il voir dans cette constitution intime de l'Église de Jérusalem, comme beaucoup l'affirment, l'application des doctrines communistes présentées au monde à titre d'exemple et devant servir de type universel ? Aucunement. Nombre de fidèles, suspects à la synagogue qui emprisonne, persécute, met à mort diacres et apôtres, sont sans ressources. Le sentiment fraternel enflamme les cœurs, multiplie les offrandes, mais cette charité est volontaire, spontanée. « La communauté des biens n'a rien d'absolu ni d'obligatoire, elle est basée sur un libre consentement.²⁵ » Les Actes nous fournissent la preuve de cette vérité : deux époux poussés par un détestable sentiment de vanité, apportent à Pierre une somme d'argent et veulent faire croire qu'ils se sont dépouillés entièrement de leur avoir, tandis qu'une partie du prix de vente est mise en réserve par eux. La justice divine les frappe. Est-ce pour ne pas avoir abandonné la somme totale ? Non ils ont menti à Dieu. Pierre le déclare de la manière la plus explicite s'adressant à cet

24 « Ils se déchargèrent aussi en mesme temps sur eux (les diacres) du service de l'Autel, en partie même du ministère de la parole divine ; puis qu'alors la Table sacrée et la Table commune n'estoient point encore séparées » (Thomassin, Anc et nouv discip. de l'Église, in-fol. 1679, t.Ier, chap. XXV, p.78)

25 E. de Pressencé, op. cil., liv. I». chap. I», § 2, p. 379 Schmidt, op. cil., liv. II, chap. I», § 2, p. 182-186 F. de Champagny, *La charité chrétienne dans les premiers siècles de l'Église*, in-12 1856, chap III, p. 65-67

homme nommé Ananie : « Comment, lui dit-il, Satan a-t-il pu te tenter jusqu'à te faire mentir au Saint-Esprit en te portant à détourner une part de ce fonds de terre ? Ce champ ne demeurerait-il point toujours à toi si tu avais voulu le garder ? Et même, après la vente, la valeur restait encore ta pleine propriété. D'un autre côté, « il est évident, conclut Sudre, qu'un régime fondé sur la distribution des possessions des fidèles, sur la consommation de capitaux qui ne se reproduisent pas, est essentiellement temporaire et transitoire. Aussi il n'est établi dans aucune des Églises que les apôtres ne tardent pas à fonder. »²⁶

Né de circonstances spéciales cet élan généreux disparaît bientôt « Jacques, Pierre et Jean approuvant les premiers travaux de Paul, l'apôtre des Gentils, lui recommandent de ne pas oublier, au milieu de ses missions lointaines, les *saints*²⁷ de Jérusalem et de leur envoyer des aumônes. Quoiqu'il en soit on est heureux de constater qu'à l'aurore de la prédication évangélique « la charité s'organise spontanément et de la manière la plus admirable au sein de la jeune Église. »²⁸ Dès ce moment aussi de pieuses femmes aident les prêtres et les diacres à venir en aide aux malheureux, et Pierre ressuscite Tahitha, « pleine de bonnes oeuvres », que pleurent les veuves de Joppé en montrant les robes et les

26 *Histoire. du communisme*, in-12, 1850, chap. V, p. 51

27 Saint Jean Chrysostome se demande ce que l'apôtre entend par les saints et il considère que l'on doit appliquer cette expression aux Juifs pauvres de Jérusalem particulièrement exposés aux sévices de leurs compatriotes lorsqu'ils se convertissent (Hom sur l'aumône, Migne, LI, p.263)

28. É. de Pressencé, op. cit., chap. II, p. 38. — « Le seul monument qui nous reste, le passage cité des actes des Apôtres, se réfère, je ne dis pas aux premières années, mais à la première année du christianisme. Nul témoignage postérieur ne nous fait connaître la durée de ce renoncement » (De Champagne, op. cit., première partie, chap. III, § I^{er}, p. 67.) Voir aussi Etienne Chastel, professeur à Genève, *Etude hist. sur l'influence de la charité durant les premiers siècles chrétiens*, in-8, 1853, liv. I^{er}, chap. II, p. 46-52

habits qu'avant sa mort elle confectionnait à leur intention
(*Act.*, IX, 36-42).

La semence charitable éclosée en Judée va se répandre et fructifier dans tout l'empire, grâce au zèle des prédicateurs de la bonne nouvelle.